



Rue des Terreaux 1 - CP 87 - 1530 Payerne
026 557 30 54
arajbroyevully@vd.ch
www.arajbroyevully.ch

RÉSILIATION DE PLACEMENT

- Nom de la structure**
- Pomme-Cannelle Moudon
 - Pomme-Cannelle Lucens
 - Pinocchio Avenches
 - Les Passerelles Payerne
 - Les Passerelle Corcelles

Enfant

Nom : Prénom :

Groupe :

Résiliation du placement demandée pour le

Lieu et date :

Signature des parents/répondants.....

Signature de la structure.....

« La résiliation du contrat doit être annoncée par écrit, au moins deux mois à l'avance et pour la fin d'un mois. Les parents qui ne respectent pas le délai de résiliation seront contraints de payer la pension entière jusqu'à la fin du mois suivant le dernier mois de fréquentation. » Art. 5.6 du Règlement des garderies